

**WORLD INTELLECTUAL PROPERTY  
ORGANIZATION**

世界知识产权组织

**ORGANIZACION MUNDIAL  
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL**



**ORGANISATION MONDIALE  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

**ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ  
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ**

C. SCIT 2642  
-06

Le 5 juillet 2007

Concerne : Tâche n° 24 du programme de travail du Groupe de travail du SCIT  
sur les normes et la documentation :  
rapports techniques annuels pour 2006 sur les activités d'information  
en matière de marques

---

Madame,  
Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre office à faire parvenir au Bureau international un rapport technique annuel (ATR) sur ses activités d'information en matière de marques pour l'année 2006.

En vue de faciliter la publication des rapports techniques annuels sur le site Web de l'OMPI, vous êtes prié d'utiliser le système de gestion des ATR en ligne qui est à disposition dans la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux ATR (<http://www.wipo.int/scit/fr/atrs>). Sur ce site, vous trouverez une liste des éléments révisée qu'il est recommandé de faire figurer dans les ATR sur les activités d'information en matière de marques. Ces éléments ont été approuvés par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) lors de sa huitième session en mars 2007 (voir le paragraphe 29 du document SCIT/SDWG/8/14). Le site mentionné ci-dessus présente également des directives concernant l'élaboration des ATR au moyen de ce système. Ces directives contiennent la marche à suivre pour accéder au système de gestion des ATR. Nous vous remercions de bien vouloir utiliser ce système pour préparer votre ATR au lieu d'envoyer celui-ci sur papier, sur disquette ou par courrier électronique.

/...

Lors de la préparation du rapport technique annuel, veuillez y inclure tout renseignement relatif à des changements imminents ou prévisibles dans les méthodes de travail de votre office, en particulier en relation avec des projets d'automatisation concernant les marques.

Les éventuelles questions ou observations concernant les ATR ou l'utilisation du système de gestion des ATR sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : *ATR.mail@wipo.int*.

Comme dans le passé, le Bureau international mettra les rapports techniques annuels pour 2006 à disposition dans la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux ATR (<http://www.wipo.int/scit/fr/atrs>), où l'on trouve aussi les rapports techniques annuels pour les huit années précédentes.

J'aimerais vous rappeler que, conformément à la décision prise par le SDWG à sa huitième session, les offices de propriété industrielle ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont invités à informer les parties intéressées que les ATR sont disponibles sur le site Web de l'OMPI et de mettre, sur leur propre site Web, un avis relatif aux ATR comprenant un lien vers la page Web des ATR (<http://www.wipo.int/scit/fr/atrs>).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir votre rapport technique annuel au Bureau international le 14 septembre 2007 au plus tard.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Francis Gurry  
Vice-directeur général